

14.11.2003 - 16:04 Uhr

Marché de l'électricité Le président de la Commission de la concurrence veut une libéralisation sauvage du marché de l'électricité

Berne (ots) -

Le peuple suisse s'est prononcé à plusieurs reprises par le passé entre autres lors de la votation à propos de la loi sur le marché de l'électricité (LME) contre une libéralisation et une privatisation de l'approvisionnement en électricité. La principale raison de ce refus est le fait que la Suisse dispose d'un approvisionnement en électricité non seulement sûr, mais aussi avantageux pour les ménages. Le préposé à la surveillance des prix a constaté qu'en moyenne les ménages paient en Suisse 17 centimes par kilowattheure leur électricité ; il est pratiquement impossible de trouver moins cher à l'étranger.

On ne dispose malheureusement pas de données officielles quant au niveau des prix payés par l'industrie suisse comparativement à celle des autres pays. Cela n'empêche pas le président de la Commission de la concurrence, la Comco, de prétendre que l'économie suisse perdrait des milliards à cause d'un prix de l'électricité trop élevé en Suisse.

Cette toute dernière offensive lancée par le président de la Comco en faveur d'un marché libéralisé de l'électricité cadre avec les efforts déployés par la Comco des années durant afin de libéraliser le marché de l'électricité en traitant le peuple par-dessous la jambe. Mais c'est en contradiction avec la loi sur la concurrence qui prévoit que c'est le Conseil fédéral qui décide si des entreprises publiques sont soumises ou non à la loi sur les cartels (et donc à la Comco). C'est la raison pour laquelle le Tribunal fédéral a, à la faveur de son dernier arrêt en la matière, demandé au Conseil fédéral de décider une bonne fois si les Entreprises Électriques Fribourgeoises (EEF) doivent ou non transporter pour moins cher le courant de la Migros.

Sur cette question, le Conseil fédéral va devoir, comme il l'a fait savoir lors de la votation sur la LME, respecter la volonté du souverain. Car en Suisse, c'est encore ce dernier et le législateur qui décident qui est compétent en matière d'approvisionnement en électricité. Par conséquent, l'Union syndicale suisse (USS) exige du Conseil fédéral qu'il tranche rapidement à propos de la demande des EEF, afin de clarifier les conditions-cadres du marché de l'électricité. Si le Conseil fédéral ne suit pas le verdict populaire, les syndicats envisageront le lancement d'initiatives populaires cantonales pour un approvisionnement en électricité sûr et avantageux (et protégé des diktats de la Comco).

Pietro Cavadini (079-353 01 56) responsable de l'information à l'USS et Rolf Zimmermann (031-377 01 21 ou 079-756 89 50), secrétaire de l'USS en charge de ce dossier se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100468899> abgerufen werden.